

faire son devoir et à s'attacher à rendre service à tous les capitaines et commerçants qui viendront dans ce pays et à rendre compte au Conseil exactement de tout ce qui se passera à cette côte tant pour le bien du service du roi que de toutes les connaissances qu'il pourrait prendre.....”

M. Martel de Brouage n'avait que vingt-six ans. La charge de commandant pour le roi à la côte de Labrador était loin d'être une sinécure. Son poste était entouré de bandes d'Esquimaux maraudeurs qui étaient sans cesse à l'affût pour voler et tuer. De plus, de mai à octobre, bon nombre de navires remplis de pêcheurs ramassés dans les ports de France stationnaient dans les différents endroits de pêche de la côte.

Ces marins étaient toujours en chicane et c'est le commandant pour le roi qui avait la tâche de régler les différends entre ces rudes gaillards. Le jeune commandant était brave, vigoureux et d'un esprit accommodant. Les quelques années qu'il avait servi sous son beau-père l'avaient beaucoup assagi. Sa mère, qui était une femme de jugement et d'affaires, était d'ailleurs à ses côtés, et il remplit sa tâche à la satisfaction du ministre Pontchartrain.

Le 13 juillet 1722, le roi concédait à madame Le Gardeur de Courtemanche, à son fils François Martel de Brouage, et à ses trois filles, les demoiselles Le Gardeur de Courtemanche “une continuation de terrain de cinq lieues de la concession à eux accordée le 20 janvier 1716, en remontant vers Québec, avec les îles et îlots adjacents.”

Deux ans plus tard, (2 février 1724), une des demoiselles Le Gardeur de Courtemanche étant décédée, M. Martel de Brouage se faisait concéder par le roi le tiers de la concession qui appartenait à sa soeur. Ce brevet est en date du 25 décembre 1725.

Enfin, le 22 février 1726, le roi accordait à M. Martel de Brouage, mais pour en prendre possession seulement à la mort de sa mère et de ses soeurs, les parts et portions qui leur appartenaient dans la concession accordée au sieur Le Gardeur de Courtemanche le 12 novembre 1714.

* * *